



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 décembre 2015 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Madame Josée Deslongchamps, Sergent PDQ 27

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Monsieur Pierre Gagnier : Remerciements aux citoyens pour leur participation aux séances du conseil d'arrondissement.

Félicitations et remerciements à monsieur Leo Fiore, directeur de Tandem Ahuntsic-Cartierville, ainsi qu'à son équipe concernant la réalisation de la murale sur le mur du restaurant La Molisana en hommage au hockeyeur, Maurice Richard.

Retour sur la 12^e édition du Festival sportif qui s'est déroulé du 20 novembre au 6 décembre 2015 dans l'arrondissement. Félicitations aux participants et aux bénévoles et remerciements aux employés de l'arrondissement qui ont contribué au succès de cet événement.

Souligne le travail des organismes communautaires qui accueillent les réfugiés syriens, notamment Centre d'appui aux communautés immigrantes, Cartier Émilie, La Corbeille Bordeaux-Cartierville, Entraide Bois-de-Boulogne.

Annonce la prochaine séance du conseil d'arrondissement le 8 février 2016.

- Madame Émilie Thuillier : Retour sur les fêtes de Noël ayant eu lieu dans les organismes communautaires RePère et Autour du bébé.
- Retour sur le spectacle intitulé Des mots sur mesure VI présenté à la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville. À ce sujet, elle salue le travail de madame Liette Gauthier et de son équipe.
- Retour sur le lancement de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville le 5 décembre 2015.
- Invitation à participer à la collecte pour le magasin-partage organisée par le Service de Nutrition et d'Action Communautaire (SNAC) qui recueille des denrées non périssables et des jouets jusqu'au 11 décembre 2015.
- Monsieur Pierre Desrochers : Retour sur le lancement de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville le 5 décembre 2015. À ce sujet, il souligne le travail de Vincent Garneau et de Valérie Nadon.
- Retour sur la 12^e édition du Festival sportif qui s'est déroulé du 20 novembre au 6 décembre 2015 dans l'arrondissement. Félicitations aux participants et remerciements aux bénévoles.
- Remerciements aux organismes Ville en vert et Tandem Ahuntsic-Cartierville pour l'aménagement de deux ruelles vertes dans le district St-Sulpice, dans le cadre du projet Parcours fraîcheur Saint-Simon. Invitation aux citoyens à visiter les lieux.
- Monsieur Harout Chitilian : Annonce d'une rencontre interculturelle, organisée par le comité citoyen sur le dialogue interculturel, au YMCA de Cartierville le 13 décembre 2015, de 13 h 30 à 16 h, sous le thème Ensemble avec nos nouveaux voisins syriens.
- Aide aux réfugiés syriens par le biais des organismes Centre d'appui aux communautés immigrantes, Cartier Émilie (biens et meubles), La Corbeille Bordeaux-Cartierville (banque alimentaire) et Entraide Bois-de-Boulogne et prise en charge des réfugiés issus de la communauté arménienne.
- Annonce de la présentation par le Comité permanent de suivi pour la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay du plan concept pour l'aménagement du boulevard Gouin Ouest, notamment sur la sécurité des piétons et des cyclistes, le 8 décembre 2015.
- Souhaite la bienvenue à madame Michèle Giroux, nouvelle directrice d'arrondissement.
- Madame Lorraine Pagé : Invitation au concert de Noël, donné par le ténor Marc Hervieux, à l'église de la Visitation, le 13 décembre 2015.
- Invitation à encourager les commerçants de la rue Fleury Est et Ouest pour le magasinage des Fêtes.
- Annonce le versement d'une contribution financière à la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la tenue d'un concours visant la valorisation de la Promenade Fleury par le Design (point 20.06).

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 827 à 855, boulevard Crémazie Est, à l'angle nord-est de la rue Saint-Hubert - Centre opérationnel Nord du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Lots 2497847 et 2499873 du cadastre du Québec : autoriser la construction d'un escalier d'issue extérieur dans la cour avant donnant sur la rue Saint-Hubert (40.01).

Personne ne souhaite intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 23, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Jean-Pierre Fortin	Sécurité et signalisation près de l'école Au Jardin Bleu, à l'angle des rues Garnier et Sauvé Est.
Diane Thibodeau	Lieux de culte.
Oswaldo Nunez	Gratuité du transport en commun pour les aînés de 65 ans et plus. Local pour l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Ahuntsic-Saint-Laurent (dépôt d'un document).
Gilles Larocque	Budget pour la réfection des nids-de-poule. Point 20.05 de l'ordre du jour.
Nicole Vermette	Lieux de culte. Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) (dépôt d'un document).
Raymond Labbé	Travaux de réfection temporaire des trottoirs.
Pauline Carignan	Coût de l'installation des parasols à la pataugeoire du parc du Sault-au-Récollet. Promotion de la culture québécoise et décorations de Noël dans le secteur du boulevard Gouin Ouest. Point 20.01 de l'ordre du jour.

Cette période de questions prend fin à 20 h 06.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.05

CA15 090285

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2015.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2015, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA15 090286

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 novembre 2015.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 9 novembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA15 090287

Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec et accepter la somme allouée dans le cadre de ce Programme.

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction du nouveau poste Fleury à 315-25 k V situé sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 684 640 \$;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 22 octobre 2015, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adhérer au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec;

DE demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée dans le cadre de ce programme, soit 684 640 \$;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1151616002

CA15 090288

Accorder un contrat à CIMENT PROJETÉ ET PISCINES ORLÉANS INC. pour la réfection de la piscine Marcelin-Wilson, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-018, soit 1 091 849,73 \$, toutes taxes comprises, et autoriser une dépense totale de 1 131 849,73 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder à CIMENT PROJETÉ ET PISCINES ORLÉANS INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la piscine Marcelin-Wilson, au prix et aux conditions de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 091 849,73 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-018;

D'autoriser à cette fin une dépense de 1 131 849,73 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1157058002

CA15 090289

Approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.), dans le cadre du projet « Gouin Ouest : Coeur de Cartierville » et octroyer une contribution financière de 30 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) dans le cadre du projet « Gouin Ouest : Coeur de Cartierville »;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 30 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1151333013

CA15 090290

Approuver la convention à intervenir avec LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUEBEC - MONTREAL, ÉTÉ 2016 (COFJQ-2016), précisant les droits, engagements et obligations des parties quant à la préparation et la réalisation des jeux, et accorder un soutien en biens et services estimé à 13 648 \$.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUEBEC - MONTREAL, ÉTÉ 2016 (COFJQ-2016), précisant les droits, engagements et obligations des parties quant à la préparation et la réalisation des jeux, et accorder un soutien en biens et services estimé à 13 648 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1153060001

CA15 090291

Octroyer une contribution financière de 378 900 \$ à Éco-quartier Cartierville (Ville en vert) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2016, et ce, conformément à la convention en vigueur (dossier en référence 1135027004).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 378 900 \$ à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2016, et ce, conformément à la convention en vigueur (2014-2016);

DE mandater la Division des relations avec les citoyens, communication et développement durable pour s'assurer des balises et de la bonne utilisation des fonds accordés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1153345001

CA15 090292

Octroyer des contributions financières totalisant 937 543 \$, à différents organismes pour l'année 2016, conformément aux conventions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 937 543 \$, pour l'année 2016, conformément aux conventions en vigueur, réparties comme suit :

Organismes	Activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air	Clubs de vacances	Clubs sportifs et activités sportives	Jeunesse	Projets	Sécurité urbaine	Entretien sanitaire	Total
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	20 399 \$	39 476 \$	9 034 \$					68 909 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	61 601 \$	18 638 \$	11 669 \$		21 700 \$			113 608 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	9 668 \$	9 793 \$	4 510 \$					23 971 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	17 548 \$	13 156 \$	5 122 \$		5 000 \$			40 826 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	10 560 \$	16 176 \$	2 409 \$					29 145 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	58 785 \$	15 448 \$	3 571 \$		6 500 \$			84 304 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET	11 260 \$		2 306 \$	3 000 \$				16 566 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	51 944 \$	20 195 \$	3 669 \$	49 323 \$	700 \$		45 435 \$	171 266 \$
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MONTRÉAL-AHUNTSIC			961 \$					961 \$
CLUB DE BOXE « RING 83 »			4 320 \$					4 320 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD			21 989 \$					21 989 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION			8 459 \$		500 \$			8 959 \$
CLUB DE BADMINTON LES RAQUETTES DU NORD DE MONTRÉAL			4 436 \$					4 436 \$
LE CLUB HAKUDOKAN INC.			2 019 \$					2 019 \$
FONDATION ACADÉ-KICKS			1 149 \$					1 149 \$
ASSOCIATION DOJOKAI KARATÉ-DO CANADA			1 500 \$					1 500 \$
CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL			576 \$					576 \$
CLUB D'ESCRIME « FLEURET D'ARGENT »			620 \$					620 \$
LE CLUB GYMNIX INC.			1 768 \$					1 768 \$
CLUB DE TIR À L'ARC DE MONTRÉAL			807 \$					807 \$

CLUB DE LUTTE INTER-CONCORDIA (C.L.I.C.)			708 \$					708 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.			1 864 \$					1 864 \$
CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC			1 109 \$					1 109 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.			1 573 \$					1 573 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC			2 688 \$					2 688 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE			2 006 \$					2 006 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE				62 655 \$				62 655 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC				24 743 \$				24 743 \$
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE		6 814 \$		24 436 \$				31 250 \$
ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER-TOLHURST				21 770 \$				21 770 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	26 864 \$							26 864 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE					700 \$			700 \$
PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE						161 914 \$		161 914 \$
TOTAUX	268 629 \$	139 696 \$	100 842 \$	185 927 \$	35 100 \$	161 914 \$	45 435 \$	937 543 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée, en partie, par l'arrondissement pour un montant de 892 108 \$ et par la Direction des immeubles de la Ville de Montréal pour un montant de 45 435 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1153060003

CA15 090293

Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse une contribution financière de 15 000 \$ à la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY pour tenir un concours visant à valoriser la Promenade Fleury par le design.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY, dans le cadre d'un concours visant à valoriser la Promenade Fleury par le design;

D'octroyer à cette fin une contribution financière maximale de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1151333015

CA15 090294

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CENTRE SCALABRINI POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS, pour une période additionnelle de vingt-sept mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, des locaux d'une superficie de 455,23 m² dans un immeuble situé au 655, rue Sauriol Est, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour un loyer total de 34 074 \$ (exempté de TPS et de TVQ).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue du CENTRE SCALABRINI POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS, pour une période additionnelle de vingt-sept mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, des locaux d'une superficie de 455,23 m² dans l'immeuble portant le numéro 655, rue Sauriol Est (8015-001), à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 34 074 \$ (exempté de TPS et de TVQ), le tout selon les termes et conditions prévus au renouvellement du bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1155941010

CA15 090295

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1153757011

CA15 090296

Approuver les dépenses d'utilités publiques négociées dans des contrats cadres par le service de l'approvisionnement ainsi que celles reliées à la facturation interne pour l'année 2016 et autoriser à cette fin une dépense de 10 497 600 \$.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques prévus dans des ententes cadres négociées par le Service de l'approvisionnement ainsi que celles reliées à la facturation interne pour l'exercice 2016;

D'autoriser à cette fin une dépense de 10 497 600 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1153757012

CA15 090297

Octroyer des contributions financières totalisant 800 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 800 \$ aux organismes énumérés ci-dessous afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

250 \$ CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE

200 \$ LA CORBEILLE-BORDEAUX-CARTIERVILLE

200 \$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) – MAGASIN PARTAGE DE NOËL 2015

150 \$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) – MAGASIN PARTAGE DE NOËL 2015

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1151040010

CA15 090298

Octroyer des contributions financières totalisant 2 200 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans leurs activités respectives.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 2 200 \$ aux organismes ci-dessous énumérés afin de les soutenir dans leurs activités respectives :

700 \$ MAISON DE LA FAMILLE PIERRE BIENVENU NOAILLES
500 \$ LA CORBEILLE-BORDEAUX-CARTIERVILLE
500 \$ CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CACI)
500 \$ ENTRAIDE BOIS-DE-BOULOGNE

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1153060004

CA15 090299

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1156624006

CA15 090300

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un escalier d'issue extérieur dans la cour avant donnant sur la rue Saint-Hubert pour le bâtiment portant les numéros 827 à 855, boulevard Crémazie Est, à l'angle nord-est de la rue Saint-Hubert - Centre opérationnel Nord du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Lots 2497847 et 2499873 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 827 à 855, boulevard Crémazie Est, à l'angle nord-est de la rue Saint-Hubert, la construction d'un escalier d'issue extérieur dans la cour avant donnant sur la rue Saint-Hubert, lequel serait implanté devant l'alignement de construction et aurait une projection de 7,2 mètres au lieu de 1,5 mètre;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, pour l'immeuble portant les numéros 827 à 855, boulevard Crémazie Est, érigé sur les lots 2497847 et 2499873 du cadastre du Québec, une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un escalier d'issue extérieur dans la cour avant de la rue Saint-Hubert, lequel serait implanté devant l'alignement de construction et aurait une projection de 7,2 mètres au lieu de 1,5 mètre, le tout tel que montré aux plans préparés par ALM Architectes Labonté Marcil et estampillés par la Direction du développement du territoire le 27 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1150449007

CA15 090301

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1000 à 1100, rue de Port-Royal Est, érigé sur le lot 2497259 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement en contribuant au fonds de compensation - Demande de permis 3000979490.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1000 à 1100, rue de Port-Royal Est, érigé sur le lot 2497259 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible en regard de la demande de permis de transformation 3000979490.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1150449008

CA15 090302

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2016, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution concernant la vente d'articles promotionnels de nourriture et de boissons non alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1153060002

CA15 090303

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à approuver l'occupation de l'immeuble portant les numéros 101 à 111, rue de Louvain Ouest à des fins de bureaux - Lot 1487994 du cadastre du Québec - Zone 0383.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132 (usages prescrits), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 571 (emplacement d'une aire de stationnement), 592 (dégagement minimal autour d'une aire de stationnement), 593, 595, 596 et 597 (aménagement du dégagement autour d'une aire de stationnement), 597.1 (ombre portée minimale de la surface minéralisée d'une aire de stationnement de 200 m² et plus) et 621 (nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo pour un usage commercial ou industriel) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour le bâtiment portant les numéros 101 à 111, rue de Louvain Ouest et érigé sur le lot 1487994 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation d'occuper ledit bâtiment à des fins de bureaux, aux conditions suivantes :

- l'aménagement paysager végétal et minéral de l'emplacement doit être conforme au plan numéroté A01 de l'annexe A;
- les végétaux prévus doivent être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur et l'aménagement de l'aire de stationnement extérieur doit être complété dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A01 préparé par Alain Veilleux, architecte, daté du 26 août 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 31 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1144039018

CA15 090304

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9090, avenue du Parc, l'aménagement d'un accès à une aire de chargement à moins de 18 mètres de l'intersection de deux voies publiques et des portes ouvrant vers l'extérieur en empiétant sur le domaine public - Lot 1488795 du cadastre du Québec - Zone 0379.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 343.1 (hauteur minimale d'une porte ou fenêtre ouvrant sur le domaine public), 554 (distance minimale entre un accès à une aire de chargement et l'intersection de deux voies publiques) et 558 (accès d'un véhicule lorsque plus d'une unité de chargement est fournie) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 9090, avenue du Parc, érigé sur le lot 1488795 du cadastre du Québec, l'autorisation d'aménager un deuxième accès à une aire de chargement à moins de 18 mètres de l'intersection de deux voies publiques, en bordure de la rue Meilleur, et trois nouvelles portes d'accès ouvrant vers l'extérieur en empiétant sur le domaine public, en bordure de l'avenue du Parc, aux conditions suivantes :

- l'aménagement de la nouvelle aire de chargement et des nouvelles portes ainsi que l'aménagement paysager en bordure de l'avenue du Parc doivent être conformes au plan numéroté A-100 de l'annexe A;
- les végétaux prévus doivent être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent être complétés dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur et les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-100 préparé par Sebastiano Campanella, architecte, daté du 15 septembre 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 28 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1154039020

CA15 090305

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 9009, boulevard Gouin Ouest, érigé sur le lot 1900419 du cadastre du Québec et la construction d'une nouvelle résidence - Parcours riverain - Secteur significatif F - Zone 0683.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 9 (hauteur en mètres et en étages), 24 (règle d'insertion en matière de hauteur) et 52 à 65 (alignement de construction) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 9009, boulevard Gouin Ouest, érigé sur le lot 1900419 du cadastre du Québec, l'autorisation de démolir le bâtiment actuel et de construire une nouvelle résidence, tel que montré aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur et les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'architecture numérotés A100, A200, A201, A202, A220, A221, A222, A260, A280, A300, A301, A302, A400 et A700 préparés par Dubord design, datés du 3 juillet 2015 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 22 juillet 2015

Plan d'aménagement paysager préparé par BMA architecture de paysage, daté du 20 octobre 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 28 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1154039007

CA15 090306

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 5391 à 5395, boulevard Gouin Ouest à des fins de restaurant et la cour avant comme café-terrasse - Lot 1434741 du cadastre du Québec - Zone 0079.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) et ce, malgré l'article 132 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant les numéros 5391 à 5395, boulevard Gouin Ouest, érigé sur le lot 1434741 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation d'occuper le rez-de-chaussée du bâtiment à des fins de restaurant et la cour avant à des fins de café-terrasse.

L'occupation du bâtiment autorisée par la présente résolution doit débuter dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan du certificat de localisation de l'immeuble estampillé par la Direction du développement du territoire le 18 novembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1150449006

CA15 090307

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser, en plus des usages garderie, école d'enseignement spécialisé et activités communautaires et socioculturelles déjà autorisés, les usages lieu de culte et salle de réunion pour le bâtiment situé au 10555, boulevard Saint-Laurent - Lot 1996491 du cadastre du Québec - Zone 0290.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) et ce, malgré les articles 132 (usages prescrits) et 172 (localisation d'un usage spécifique selon le niveau de plancher) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 10555, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 1996491 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper le bâtiment à des fins de lieu de culte et de salle de réunion, en plus des usages déjà autorisés.

L'occupation du bâtiment autorisée par la présente résolution doit débuter dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1150449005

CA15 090308

Adopter un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016) (RCA15 09006).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1151616001

CA15 090309

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation (RCA15 09007).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1151333012

CA15 090310

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation (RCA15 09008).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1151333011

CA15 090311

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2016.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1151928006

CA15 090312

Adopter un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2016.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2016 (RCA15 09009).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1151082010

CA15 090313

Désigner la conseillère Lorraine Pagé à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2016.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE désigner la conseillère Lorraine Pagé à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1151928004

CA15 090314

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2015.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1151569015

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 7 décembre 2015 est levée à 20 h 14.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement